

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Mardi 20 février 2024 – 09h30

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à neuf heures trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le treize février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre (arrivé à 11h), M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. COUPARD Gilbert, Mme PORTIER Marie-Paule, M. LECLERC Jean, M. VINET Paul (suppléant),

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei), M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. POUSSIN Pascal (suppléant),

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, Mme LOISON Françoise (suppléante),

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre (arrivé à 10h), M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel (arrivé à 10h),

CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, Mme HIBOUX-CHEVALIER Chantal (suppléante), M. MARIE Jean-Louis,

CUA : M. COUSIN Patrick, accompagné de Louis WINTENBERGER son suppléant, M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. LURCON Gérard (départ à 11h),

Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MAUSSIRE Jacques et M. SURCIN Bernard.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. LÉONI Sylvain,

CLÉ 7 : M. Laurent BLOYET, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. CORBEAU Dominique, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,

CUA : M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard,

URBAIN : M. AUBIN Thierry, Mme BRIFFAULT Huguette, M. HUMBERT Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. RAULT Benoit et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

Christian BAILLIF donne pouvoir à Philippe AUVRAY
Jean-Philippe BALLOT donne pouvoir à Jean-Pierre MARTIN
Olivier BOULAY donne pouvoir à Philippe CHALLIER
Paul BRIONNE donne pouvoir à Louis HAMEL
Lydia BUSSY-BOITEUX donne pouvoir à Marc QUÉROLLE
Valérie CHESNEL donne pouvoir à Françoise REIG HAMELIN
Jean-Noël DENIS donne pouvoir à Henri LEROUX
Arnaud MEILHAC donne pouvoir à Charles HAUTON
Benoit RAULT donne pouvoir à Michel BELLENGER
Sylvain LÉONI donne pouvoir à Jean-Pierre MARTIN
Sylvie THIEULENT donne pouvoir à Rémi LEROYER
Gérard LEMOINE donne pouvoir à Jérôme LARCHEVEQUE

Étaient présents hors comité syndical : Marc LEMOIGNE, comptable public, responsable de la paierie départementale de l'Orne, Joël DROMER, 1^{er} adjoint de la ville de Domfront en Poiraise, Louis AVICE, juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Gaël DESCHAMPS, topographe, Maylis TIREAU, gestionnaire SIG, Mélina HUET, gestionnaire comptable, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHALLIER.

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence de Monsieur Marc Lemoigne, comptable public et responsable de la paierie départementale dont dépend le Te61 depuis le début de l'année. Il remercie aussi la présence des membres du comité syndical et énonce l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2023 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2023 transmis à chaque délégué par courriel le 5 janvier 2024.

Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.

2. Délibération concordante de transferts de compétences (vote)

Monsieur le Président donne lecture des collectivités ayant transféré des compétences au Te61 depuis la dernière assemblée générale. Sainte-Scolasse-sur-Sarthe et Lignou ont transféré la compétence éclairage public. Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de transferts de la compétence éclairage public des communes susdites et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

3. Autorisation d'emprunt auprès de la Banque des Territoires (vote)

En juillet 2023, le Président et le service transition énergétique ont rencontré la Banque des Territoires.

L'intracring est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans.

Le besoin financier identifié pour le Te61 relève des travaux sur l'éclairage public des communes, à la suite des trois programmes éligibles au Fonds Vert. Ainsi un dossier a été complété le 8 septembre, afin d'obtenir un taux d'emprunt de 2%, auprès de la Banque des Territoires.

L'aide du Fonds Vert accordée par la préfecture au Te61 va générer 5 673 720 € TTC de travaux supplémentaires en 2024 répartis comme suit : 4 728 100 € de travaux HT, 1 348 755 € de Fonds Vert, 1 969 202 € de participation des communes et un reste à charge de 2 355 763 € pour le Te61.

En décembre, la Banque des Territoires a accepté de financer ce besoin en reste à charge avec un emprunt à rembourser sur 10 ans à partir de 2025.

Cet effort financier va permettre pour les collectivités de baisser leurs consommations et pour le Te61 de réduire le nombre des interventions ce qui entrainera une baisse de la prestation maintenance. Des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) à hauteur d'environ 434 000 € pourront être récupérés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement en intracting et les demandes de réalisation de fonds.

Cédric Thomas ajoute qu'à titre individuel, les collectivités peuvent bénéficier de ce dispositif d'emprunt pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur leur territoire.

Arrivées de Pierre FÉRARD et Michel LOUVEL

4. Signature d'une convention avec La Poste pour les CEE (vote)

Les fournisseurs d'énergie peuvent proposer des aides financières pour financer partiellement ou totalement des travaux d'économies d'énergie. Il est ainsi possible d'obtenir une aide Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) pour des travaux standards. Le Te61 valorise actuellement les CEE via le portail NR-Pro du Te61 affaire par affaire. Cependant, avec l'obtention des subventions Fonds Vert de la préfecture, 7 000 points lumineux supplémentaires seront à traiter, ce qui devrait générer une recette d'environ 434 000 € de CEE.

Afin d'obtenir des offres supplémentaires, La Poste, en tant que gestionnaire de CEE, propose ses services au Te61. Cette prestation, sans exclusivité, permettrait de garantir un prix fixe tout au long de l'année du kilowattheure Cumulé Actualisé (6,7 €/MWh cumac). De plus, dans ce contexte, il sera possible d'obtenir des offres dites « coups de pouce » pour les projets de chaufferie-bois.

Trois contrats sont envisagés :

- Un pour la récupération de certaines opérations 2023,
- Un pour le programme travaux éclairage public 2024,
- Un pour le programme chaufferie-bois 2024 (Monts d'Andaine et Rémalard en Perche), selon le retour de l'ADEME sur le possible cumul des aides aux CEE.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Président à signer une convention avec La Poste pour les CEE.

5. Rédaction d'un protocole transactionnel avec EDF

Lors du renouvellement du marché pour le groupement d'achat d'électricité, c'est EDF qui avait été le seul fournisseur à répondre à l'appel d'offre avec des tarifs souvent élevés atteignant parfois jusqu'à 600 €/kWh. De nombreuses collectivités ont fait le choix de fermer des structures énergivores ou encore de réduire le temps d'éclairage public.

En 2023, première année d'exécution du marché d'électricité pour le groupement d'achat du Te61 d'une durée de 3 ans, les membres ont constaté de nombreux retards et manquements de la part d'EDF, fondant un préjudice budgétaire et financier d'une particulière gravité : retard de factures et réception de factures à destination d'autres collectivités.

Ces dysfonctionnements relevés n'engendrent pas la possibilité de rompre le marché. Ainsi, dès le mois de janvier 2023, un suivi des réclamations des membres du groupement a été mis en place.

Le 5 janvier 2024, une procédure de négociation est déclenchée vers une voie de transaction afin de trouver une solution à l'amiable. La rédaction d'un protocole transactionnel permettrait d'inscrire les modalités de versement d'une somme d'argent à répartir entre les membres du groupement en corrélation avec les retards et les points de livraison.

Dans ce contexte, un pouvoir donné par chaque membre du groupement au Te61 pour qu'il règle en leur nom et pour leur compte le différend est nécessaire. Monsieur le Président devra recevoir habilitation de son assemblée délibérante pour signer un tel document.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité des membres présents la rédaction contradictoire d'un protocole avec la société EDF.

6. Ouverture d'un poste accessible au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (vote)

Dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent titulaire du Te61, remplissant les conditions d'ancienneté, une ouverture de poste accessible au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est nécessaire. En effet, le poste d'adjoint administratif au secrétariat du pôle technique évolue vers un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité cette ouverture de poste.

7. Modification du Compte Épargne Temps (vote)

Les agents du Te61 ont la possibilité d'ouvrir un Compte Épargne Temps (CET) afin d'y déposer des jours chaque année selon les règles définies par délibération.

Pour l'année 2024, le plafond de 60 jours maximum est porté exceptionnellement à 70 jours.

De plus, les jours épargnés sont mieux indemnisés depuis le 1^{er} janvier 2024, en cas de monétisation. Les montants forfaitaires ont été augmentés d'un peu plus de 10 % qui seront dus aux agents concernés pour chaque jour épargné.

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité de modifier les modalités du CET telles que décrites.

8. Noël des enfants du personnel (vote)

Chaque année les agents du Te61 se réunissent pour partager un moment de convivialité autour d'un sapin de Noël, accompagnés des enfants et des conjoints. Le Te61 offre un goûter de Noël et un cadeau à chaque enfant d'une valeur de 30€, choisi sur le catalogue JouéClub ou une carte cadeau FNAC ou Intersport.

Pour l'année 2024, les membres du comité syndical acceptent une revalorisation à hauteur de 50 € pour chaque enfant de 0 à 14 ans.

9. Règlement financier budgétaire (vote)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Te61 est régi par la nomenclature M57. Cette nomenclature transpose aux collectivités une large part des règles budgétaires et comptables. Parmi ces règles figure la recommandation de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

Par délibération en date du 21 décembre 2021, les membres du comité syndical avaient adopté ce règlement.

Cependant, le 26 septembre dernier, le Te61 participe à la troisième vague d'expérimentation du Compte Financier Unique. Ainsi cette nouveauté impose la modification du règlement financier budgétaire en conséquence :

- Remplacement des termes « compte administratif » et « compte de gestion » par « Compte Financier Unique »,
- Amortissement des immobilisations à partir de 1 500 €.

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité ces modifications.

10. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2023 :

Le Président présente l'exécution budgétaire 2023 du budget principal et des budgets annexes, pour approbation, et se retire au moment des délibérations. Les membres du comité syndical acceptent que la présidence de la séance soit assurée par Monsieur Jean Leclerc, délégué du Te61, pour les délibérés.

a. Budget principal (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		10 076 084,50 €		1 258 580,43 €		11 334 664,93 €
Opérations de l'exercice	3 834 477,62 €	9 447 910,06 €	22 106 353,23 €	25 560 654,99 €	25 940 830,85 €	35 008 565,05 €
TOTAUX	3 834 477,62 €	19 523 994,60 €	22 106 353,23 €	26 819 235,42 €	25 940 830,85 €	46 343 180,02 €
Résultats de clôture		15 689 516,94 €		4 712 882,19 €		20 402 399,13 €
Restes à réaliser			24 540 843,00 €	17 166 457,00 €	24 540 842,00 €	17 166 457,00 €
TOTAUX CUMULES		15 689 516,94 €	2 661 503,81 €			13 028 014,13 €
RESULTATS DEFINIFS		15 689 516,94 €	2 661 503,81 €			13 028 014,13 €

La hausse de 9% des charges à caractère général s'explique principalement par la hausse du nombre de points lumineux en éclairage public. Le comité syndical approuve le compte financier unique du budget principal tel que présenté ci-dessus.

b. Budget annexe bornes (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,69 €		119 914,45 €		119 915,14 €
Opérations de l'exercice	354 580,20 €	256 620,10 €	228 981,05 €	269 268,76 €	583 561,25 €	645 804,00 €
TOTAUX	354 580,20 €	256 620,79 €	228 981,05 €	389 183,21 €	583 561,25 €	645 804,00 €
Résultats de clôture	97 959,41 €			160 202,16 €	97 959,41 €	160 202,16 €
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €		
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINIFS	97 959,41 €			160 202,16 €		62 242,75 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence IRVE approuvent le compte financier unique du budget annexe « bornes » tel que présenté ci-dessus.

c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		382,49 €		160 919,93 €		161 302,42 €
Opérations de l'exercice	25 454,04 €	21 098,35 €	17 866,64 €	13 497,86 €	43 320,68 €	34 596,21 €
TOTAUX	25 454,04 €	21 480,84 €	17 866,64 €	174 417,79 €	43 320,68 €	195 898,63 €
Résultats de clôture	3 973,20 €			156 551,15 €		156 551,15 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINIFS	3 973,20 €			156 551,15 €		152 577,95 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte financier unique du budget annexe « Chaufferie bois de Rânes » tel que présenté ci-dessus.

d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,30 €	288 830,71 €		288 830,71 €	0,30 €
Opérations de l'exercice	28 279,42 €	52 727,87 €	90 170,87 €	0,00 €	118 450,29 €	52 727,87 €
TOTAUX	28 279,42 €	52 728,17 €	379 001,58 €		407 281,00 €	52 728,17 €
Résultats de clôture		24 448,75 €	379 001,58 €		354 552,83 €	
Restes à réaliser			280,00 €	338 026,00 €	280,00 €	338 026,00 €
TOTAUX CUMULES			379 281,58 €	338 026,00 €	354 832,80 €	338 026,00 €
RESULTATS DEFINIFS		24 448,75 €	41 255,58 €		16 806,80 €	

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte financier unique du budget annexe « Chaufferie bois de Tourouvre au Perche » tel que présenté ci-dessus.

e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,42 €		341 800,50 €		341 800,92 €
Opérations de l'exercice	2 197,13 €		59 099,50 €	4 099,50 €	61 296,63 €	4 099,50 €
TOTAUX	2 197,13 €	0,42 €	59 099,50 €	345 900,00 €	61 296,63 €	345 900,42 €
Résultats de clôture	2 196,71 €			286 800,50 €		284 603,79 €
Restes à réaliser			696 100,00 €	224 310,00 €	696 100,00 €	224 310,00 €
TOTAUX CUMULES			696 100,00 €	511 110,50 €	696 100,00 €	508 913,79 €
RESULTATS DEFINIFS	2 196,71 €		184 989,50 €		187 186,21 €	

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte financier unique du budget annexe « Chaufferie bois de Rémalard en Perche » tel que présenté ci-dessus.

a. Budget annexe chaufferie bois Bretoncelles (vote)

Le CFU du budget de la chaufferie bois de Bretoncelles est présenté, bien que ce projet soit abandonné.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,75 €		121 729,68 €		121 730,43 €
Opérations de l'exercice	871,88 €		16 000 €	0,00 €	16 871,88 €	
TOTAUX	871,88 €	0,75 €	16 000 €	121 729,68 €	16 871,88 €	121 730,43 €
Résultats de clôture	871,13 €			105 729,68 €		104 858,55 €
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €		
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINIFS	871,13 €			105 729,68 €		104 858,55 €

Question de Françoise Reig-Hamelin : Quelles sont les raisons de l'abandon de ce projet ?

Réponse de Philippe Challier : Le chantier s'avère beaucoup trop coûteux par rapport aux économies d'énergie qui seraient réalisées. Le coût de la chaleur serait donc trop onéreux, il a été préférable d'abandonner le projet.

Question de Gilles Bellon : Avec le partenariat CEE présenté en début de séance, n'est-il pas possible d'envisager ce projet de nouveau ?

Réponse de Monsieur le Président : Les CEE ne seraient pas suffisants pour pallier les coups de l'investissement. De plus, l'emplacement n'était pas propice à la circulation du camion de livraison de bois.

Question de Patrick COUSIN : Le financement comprend-il aussi le réseau ?

Réponse de Monsieur le Président : En effet, le financement englobe la chaufferie et son réseau jusqu'à l'alimentation du bâtiment.

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte financier unique du budget annexe « Chaufferie bois de Bretoncelles » tel que présenté ci-dessus.

b. Budget annexe chaufferie bois Les Monts d'Andaine (vote)

Les travaux ne sont pas encore commencés, cependant le projet va voir le jour pour cette petite chaufferie avec un petit réseau de chaleur.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,30 €		102 375,00 €		102 375,30 €
Opérations de l'exercice	915,47 €		14 500,00 €	0,00 €	15 415,47 €	0,00 €
TOTAUX	915,47 €	0,30 €	14 500,00 €	102 375,00 €	15 415,47 €	102 375,30 €
Résultats de clôture	915,17 €			87 875,00 €		86 959,83 €
Restes à réaliser			19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €	
TOTAUX CUMULES			19 000,00 €	87 875,00 €	19 000,00 €	86 959,83 €
RESULTATS DEFINIFS	915,17 €			68 875,00 €		67 959,83 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le compte financier unique du budget annexe « Chaufferie bois de Les Monts d'Andaine » tel que présenté ci-dessus.

c. Budget annexe PCRS (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,00 €		441 336 €		441 336,00 €
Opérations de l'exercice	3 553,21 €	39 774,65 €	401 857,08 €	295 000 €	405 410,29 €	334 774,65 €
TOTAUX	3 553,21 €	39 774,65 €	401 857,08 €	736 336 €	405 410,29 €	776 110,65 €
Résultats de clôture		36 221,44 €		334 478,92 €		370 700,36 €
Restes à réaliser			649 088,92 €	162 900 €	649 088,92 €	162 900 €
TOTAUX CUMULES			649 088,92 €	497 378,92 €	649 088,92 €	533 600,36 €
RESULTATS DEFINIFS		36 221,44 €	151 710 €		115 488,56 €	

Le comité syndical approuve le compte financier unique du budget annexe PCRS tel que présenté ci-dessus.

d. Budget annexe station GNV (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 749,41 €		109 194,20 €		114 493,61 €
Opérations de l'exercice	31 036,86 €	37 004,68 €	0,00 €	10 720,39 €	31 036,86 €	47 725,07 €
TOTAUX	31 036,86 €	42 754,09 €		119 914,59 €	31 036,86 €	162 668,68 €
Résultats de clôture						131 631,82 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES						131 631,82 €
RESULTATS DEFINIFS		11 717,23 €		119 914,59 €		131 631,82 €

Le comité syndical approuve le compte financier unique du budget annexe GNV tel que présenté ci-dessus.

e. Budget annexe photovoltaïque (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,40 €		143 684,86 €		143 685,26 €
Opérations de l'exercice	3 275,02 €	23 498,57 €	193 363,91 €	20 973,14 €	196 638,93 €	44 471,71 €
TOTAUX	3 275,02 €	23 498,97 €	193 363,91 €	164 658,00 €	196 638,93 €	188 156,97 €
Résultats de clôture		20 223,95 €	28 705,91 €		8 481,96 €	
Restes à réaliser			12 776,39 €		12 776,39 €	
TOTAUX CUMULES					21 258,35 €	
RESULTATS DEFINIFS		20 223,95 €	41 482,30 €		21 258,35 €	

Le comité syndical approuve le compte financier unique du budget annexe photovoltaïque tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Jean Leclerc remercie le Président, les membres de la commission des finances ainsi que l'équipe du Te61 pour la qualité du travail fourni.

Monsieur le Président reprend la présidence de la séance.

Départ de Gérard Lurçon

11. Affectation des résultats 2023 :

Le Président rappelle que l'application des nomenclatures M57 et M4 fait obligation aux collectivités régies par ces normes comptables d'affecter le résultat de fonctionnement. Les affectations de résultats sont présentées pour les budgets suivants :

a. Budget principal (vote)

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 s'élevant à 15 689 516,94 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 2 661 503,81 €

Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 13 028 014,13 €

Le comité syndical décide à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget principal tel que présenté.

b. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote)

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe chaufferie bois de Tourouvre au Perche de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 s'élevant à 24 448,75 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 24 448,75 €

Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 0 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » décident à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget annexe chaufferie bois de Tourouvre au Perche tel que présenté.

c. Budget annexe PCRS (vote)

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe PCRS de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 s'élevant à 36 221,44 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 36 221,44 €
 Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 0 €

Le comité syndical décide à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget annexe PCRS tel que présenté.

d. Budget annexe photovoltaïque (vote)

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe photovoltaïque de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 s'élevant à 20 223,95 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 20 223,95 €
 Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 0 €

Le comité syndical décide à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget annexe photovoltaïques tel que présenté.

Arrivée de Pierre Couprit

12. Vote des budgets primitifs 2024 :

Il est proposé aux membres du comité syndical de voter les budgets primitifs pour l'année 2024 tels que présentés ci-dessous et annexés.

a. Budget principal (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	57 196 530,00 €	57 196 530,00 €
Fonctionnement	19 894 913,00 €	19 894 913,00 €
TOTAL	77 091 443,00 €	77 091 443,00 €

Monsieur le Président apporte des détails plus précis concernant certaines lignes budgétaires :

- Aménagement de salles de pause et de réunions à hauteur de 800 000 € : en 10 ans, le nombre d'agents a triplé au Te61. En projection, l'équipe pourrait compter 50 agents dans les prochaines années. Les locaux actuels commencent à être trop petits pour accueillir tous les agents. Des offres sont en cours de publication pour de nouveaux recrutements. Ainsi, cette somme est inscrite afin d'anticiper l'achat de l'aile droite du bâtiment voisin, actuellement occupé par l'URSSAF. Des négociations sont en cours.
- Subventions FACE : à la suite de la tempête CIARAN en 2023, le FACE a ouvert une enveloppe de subventions supplémentaires intitulée « FACE intempéries », 930 000 € devraient être attribués au Te61.

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget principal tel que proposé ci-dessus.

b. Budget annexe bornes (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	307 202,00 €	307 202,00 €
Fonctionnement	499 510,00 €	499 510,00 €
TOTAL	806 712,00 €	806 712,00 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence IRVE approuvent le budget primitif du budget annexe bornes tel que proposé ci-dessus.

c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	169 589,15 €	169 589,15 €
Fonctionnement	33 345,00 €	33 345,00 €
TOTAL	202 934,15 €	202 934,15 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Rânes tel que proposé ci-dessus.

d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	413 936,58 €	413 936,58 €
Fonctionnement	74 806 €	74 806 €
TOTAL	488 762,58 €	488 762,58 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche tel que proposé ci-dessus.

e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	741 300 €	741 300 €
Fonctionnement	7 000 €	7 000 €
TOTAL	748 300 €	748 300 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Rémalard en Perche tel que proposé ci-dessus.

f. Budget annexe chaufferie bois Bretoncelles (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	112 500,00 €	112 500,00 €
Fonctionnement	1 272,20 €	1 272,20 €
TOTAL	113 772,20 €	113 772,20 €

Pour la prochaine réunion du comité syndical, le Président proposera de demander le remboursement de la TVA, le transfert de l'emprunt vers le budget chaufferie bois de Tourouvre au Perche et enfin demander le remboursement de l'avance vers le budget principal, en vue de la clôture du budget.

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Bretoncelles tel que proposé ci-dessus.

g. Budget annexe chaufferie bois Les Monts d'Andaine (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	68 875,00 €	68 875,00 €
Fonctionnement	1 735,00 €	1 735,00 €
TOTAL	70 610,00 €	70 610,00 €

Les membres du comité syndical représentant les collectivités ayant transféré la compétence « production et distribution de chaleur » approuvent le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Les Monts d'Andaine tel que proposé ci-dessus.

h. Budget annexe PCRS (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	713 289,00 €	713 289,00 €
Fonctionnement	119 774,00 €	119 774,00 €
TOTAL	833 063,00 €	833 063,00 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe PCRS tel que proposé ci-dessus.

i. Budget annexe station GNV (vote)

	Dépenses	Recettes
--	----------	----------

Investissement	130 635,59 €	130 635,59 €
Fonctionnement	42 000,00 €	42 000,00 €
TOTAL	172 635,59 €	172 635,59 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe Station GNV tel que proposé ci-dessus.

j. Budget annexe photovoltaïque (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	397 000,00 €	397 000,00 €
Fonctionnement	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL	432 000,00 €	432 000,00 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe photovoltaïque tel que proposé ci-dessus.

13. Retrait d'une délibération de mise à disposition d'un agent à la SEM Éner6 (vote)

Par délibération du 15 décembre 2023, le Comité syndical autorisait la mise à disposition partielle du personnel du Te61, dont celle nouvelle d'un agent, juriste, auprès de la Société d'économie mixte locale (SEML) Éner61, en remplacement de la délibération n° 2021-AG-13f du 30 juin 2021.

Le 18 janvier 2024, l'agent concerné par la mise à disposition portée par la délibération a demandé le retrait de celle-ci au motif que seuls peuvent être mis à disposition dans la fonction publique territoriale les fonctionnaires et agents contractuels de droit public en CDI.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le retrait de la délibération 2023-AG-64b du 15 décembre 2023.

14. Questions diverses

- FEDER

A la suite des actions du groupe de travail CRIGE/SIG, une enveloppe supplémentaire pour les programmes 2022/2027 de 500 000 € maximum par projet pourra être accordée. Le service SIG travaille à la rédaction d'un dossier afin de pouvoir en faire bénéficier les collectivités adhérentes au projet. Ce montant sera plafonné pour le Te61 car le financement est assez complet.

D'autre part, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé pour modéliser en 3D les données des cartographies. Les services de la région sollicitent le Te61 pour un complément « Le jumeau numérique ». Ce projet engendrerait un coût supplémentaire de 300 000 €.

Si le dossier est retenu, il sera pertinent de rencontrer les services intéressés par ce sujet : préfecture, secours SDIS, conseil départemental, tourisme, voirie et Région tourisme, afin de leur en faire bénéficier.

- Remise du diplôme VERITAS

Le service SIG/topographie a obtenu en fin d'année la certification détection/géoréférencement VERITAS. Cette certification est un indicateur de qualité de la prestation de détection et de géoréférencement du territoire de l'Orne. Ainsi le Te61 possède dorénavant la même qualification que les acteurs privés pour une question d'équité.

Question de Françoise Reig Hamelin: Cette certification permettra-t-il de répondre à un service extérieur ?

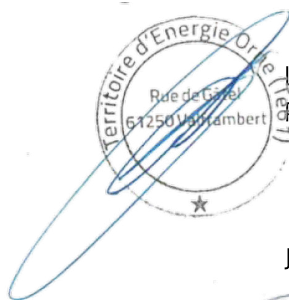
Réponse de Cédric Thomas: En effet, par le biais de cette certification, le Te61 valorise son service éclairage public notamment. Le géoréférencement en interne permettra de guider d'autant mieux les élus vers d'autres chantiers.

Monsieur le Président félicite et remercie les agents du service.



Fin de réunion : 11h45

Le secrétaire de séance,
Philippe CHALLIER



Le Président,
Philippe AUVRAY

Jean LECLERC



PIECES JOINTES par mail

Tableau des transferts de compétences
Documents budgétaires